LA PERMANENCE DES ASSISTANTES SOCIALES

A DÉMÉNAGÉ

Vous pouvez désormais les rencontrer 12, place du 11 novembre (ancien local du cabinet infirmier).

Lundi: matin sans RDV de 9h00 à 11h30

Mardi: toute la journée, sur RDV en prenant contact avec le secrétariat

d'Yssingeaux au 04 71 59 04 70

Jeudi: en fonction des demandes sur RDV

Vendredi: matin, sur RDV en prenant contact avec le secrétariat d'Ys-

singeaux au 04 71 59 04 70



MAISON DE SANTÉ

La Maison de Santé « Au Fil des Soins », inaugurée le 3 juin dernier, a ouvert ses portes au mois de juillet 2022, avec plusieurs professionnels de santé :

- Dr Alain LUTZ, médecin généraliste
- Marie-Christine CHANIAC, Myriam STEVE, Pascal GOUDARD et Jordan FILIOL, infirmiers libéraux
- Dr Mihaëla Oana DOCAN, Chirurgien Dentiste (qui a remplacé le Dr Kinga RACOLTA)
- Frédérique PERET, Anne-Ségolène PEYRARD et Annie DEBARD PAVLIC, psychologues
- Pierre-Alexandre BEYRON et Margaux FRESSANGE, pédicures-podologues
- Mélanie DUCHAMP WAUTHIER, ostéopathe

Très prochainement, cette équipe de praticiens sera complétée par deux médecins généralistes, le Dr Mallaury TENVOOREN et le Dr Marine PARMENTIER et deux kinésithérapeutes, Mmes Emilie VERMARE et Léa VEROTS.

Nous ne manquerons pas de vous communiquer les dates de leur installation effective.

PRÉVENTION CANICULE!

REGISTRE DES PERSONNES FRAGILES ET ISOLÉES

Nous rappelons que la mairie a mis en place un registre nominatif des personnes fragiles et isolées dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence départemental en cas de risques exceptionnels, exemple alerte canicule. Le système d'inscription est avant tout déclaratif; aucune pièce justificative n'est exigée pour s'inscrire. Ce registre reste confidentiel, il est uniquement communiqué au Préfet sur sa demande en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Pour s'inscrire il faut :

- Avoir plus de 65 ans
- Avoir plus de 60 ans si reconnu inapte au travail
- Être une personne handicapée résidant à domicile

Pour vous inscrire, vous pouvez :

- Télécharger le bulletin d'inscription sur le site internet de la mairie : www.ville-retournac.fr
- Vous inscrire auprès de la mairie au 04 71 59 41 00

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Lors du conseil municipal du 9 juin dernier, en concertation avec les élus d'opposition, une liste commune de grands électeurs (7 titulaires et 4 suppléants) a été approuvée :

A. LUTZ; P. GOUDARD;

T. BENEVENT; B. ROCHE;

P. ASTOR; A.S. MIRMAND;

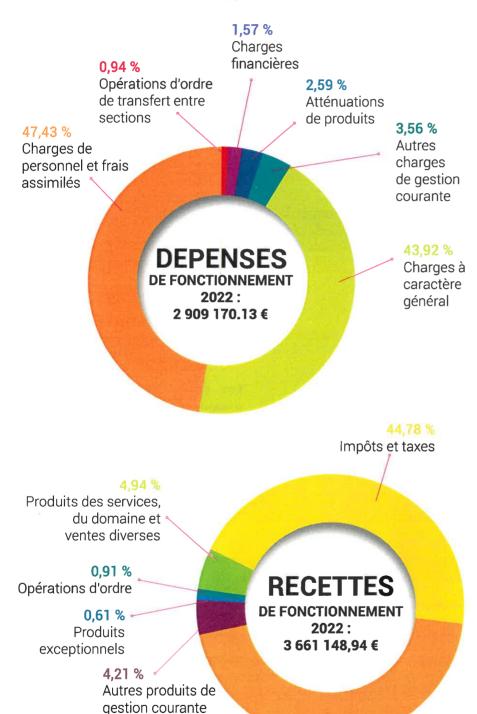
A. MALEYSSON;

C. GIGANT: J.P. FILIOL:

C. TARGHETTA; C. PEYRARD

LES FINANCES DE LA COMMUNE

2022 : INFLATION ET ÉNERGIE FONT GRIMPER LES DÉPENSES



0.09 %

Atténuation

de charges

44.45 %

Dotations, subventions et participations Le budget de fonctionnement de la commune est en légère augmentation avec une hausse de 9 % en 2022 par rapport à l'année précédente.

Les charges à caractère général ont augmenté en 2022 de plus de 18 % par rapport à 2021 : les dépenses d'énergie (électricité) ont bondi de 132 000 à 178 000 €, les coûts des carburants, des combustibles, des diverses fournitures ont également suivi une trajectoire ascendante.

Les plus fortes augmentations prévisibles en dépenses de fonctionnement en 2023 concernent toujours l'évolution des charges à caractère général (+17%) suite à l'augmentation des prix des matières premières et à la revalorisation du point d'indice.

Durant cette année 2022, la commune a eu à cœur de continuer à améliorer les services aux usagers, tout en recherchant à optimiser les subventions pour diminuer le reste à charge de la commune, avec notamment :

- La mise en place de l'adressage
- L'Installation d'un ascenseur à La Filature et réfection des sanitaires aux étages
- La réfection du bloc sanitaire à l'aire naturelle de camping
- Le changement de l'ensemble du parc informatique des écoles publiques et installation d'écrans numériques
- Le remplacement des liners à la piscine

Un excédent de fonctionnement dégagé en 2022 de 751 978,81 € pour financer des opérations d'investissement

UNE GESTION SAINE

En 2023, la Commune affiche un niveau d'endettement qui continue à diminuer puisque depuis 2020 aucun nouvel emprunt n'a été contracté sur le budget principal. Seul un emprunt a été réalisé, en 2022, pour le budget annexe de la Maison de Santé, avant que les taux d'intérêt ne flambent.

La Capacité d'Auto-Financement (CAF) de la commune (c'est-à-dire l'excédent résultant du budget de fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement comme le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement) se maintient à près de 800 000 € en 2022 malgré le contexte inflationniste.

LES BUDGETS ANNEXES



ASSAINISSEMENT

Une provision réalisée pour anticiper les gros travaux à venir sur les prochaines années.



EAU POTABLE

Une recherche d'équilibre du budget de l'Eau.



MAISON DE SANTÉ

Des investissements conséquents en 2023 correspondants à la fin des paiements de la construction.

ÉQUILIBRER LE BUDGET DE L'EAU

Le budget annexe de l'eau potable est en déficit sur sa section de fonctionnement depuis plusieurs années alors que ce service doit être à l'équilibre. Aussi, il a été décidé de mettre en place une taxe communale sur l'abonnement de l'eau potable d'un montant de 18 € HT par abonné et par an, ce qui permet de répartir l'augmentation sur l'ensemble des abonnés de la commune (y compris les résidences secondaires).

LES PRIORITÉS DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2023



QUALITE ET CADRE DE VIE

- Mise en place du sens unique de circulation dans le bourg et amélioration des cheminements piétons.
- Trois opérations sur les réseaux d'assainissements vont être réalisées suite à l'obtention des subventions demandées :
- une mise en réseau séparatif
 Chemin du Trignadoux, depuis
 l'ensemble scolaire jusqu'à la déviation
- la création d'un réseau pluvial depuis le cimetière de Retournaguet en direction de la Loire
- ainsi qu'une amélioration des réseaux au bas de la Rue Raymond Déchiron
- Poursuite de l'entretien des chemins de randonnée et première tranche de travaux sur le petit patrimoine lancée avec la réfection des toitures de trois fours dans les villages
- La voirie ne sera pas oubliée avec la mise en place d'un programme de reprise des chaussées nécessitant des travaux.



LES CHANTIERS EN COURS

MISE EN PLACE DU NOUVEAU SENS DE CIRCULATION

Comme nous vous l'avions annoncé au mois de janvier, l'aménagement temporaire et la mise en place du sens unique de circulation, sur les rues de l'Hôtel de Ville et de la République, ont été instaurés. Cette phase test permet d'améliorer notablement la circulation piétonne par l'élargissement des trottoirs.

Il a ainsi été instauré :

- un sens unique descendant depuis l'intersection de la Rue de l'Hôtel de Ville formée avec la Place Boncompain jusqu'à l'intersection de la Rue de la République avec la Rue Jules Romains
- un sens unique depuis l'intersection formée par l'Avenue de la Gare avec la Rue de la Poste jusqu'à l'intersection Rue de la Poste avec la Place Boncompain
- un sens unique Place Boncompain dans la portion comprise entre l'intersection formée entre la Rue du Stade et la Place Boncompain jusqu'à l'intersection Place Boncompain / Rue de l'Hôtel de Ville

Préalablement à ces travaux, les canalisations en plomb alimentant les compteurs d'eau ont été remplacées.

Nous sommes conscients que ce nouveau sens de circulation bouscule vos habitudes et comptons sur le civisme de chacun pour respecter ces nouvelles règles de circulation.





Malheureusement, cet aménagement temporaire est amené à durer plus que nous l'aurions souhaité... En effet, un aménagement plus qualitatif du bourg pourra être réalisé parallèlement aux importants travaux d'assainissement et d'eaux pluviales qui devront être conduits suite à la mise à jour du diagnostic assainissement actuellement en cours. Or, la mise à jour de ce diagnostic, qui n'a pas été engagée par l'équipe municipale précédente, comme la loi le lui imposait, requiert des délais importants.







CIMETIÈRES DE LA COMMUNE

UNE PROCÉDURE DE REPRISE DE CONCESSIONS VA ÊTRE ENGAGÉE

La commune de Retournac possède trois cimetières sur son territoire : centre-bourg, Retournaguet et Sarlanges.

CONCESSION COLOMBARIUM	TARIF
10 ans	520 €
20 ans	950 €
30 ans	1 330 €

CONCESSION CIMETIÈRE	TARIF
30 ans	1 365 €
50 ans	2 100 €
Perpétuelle	5 300 €

Témoin du passé humain d'une commune, le cimetière n'est pas seulement le lieu où reposent les défunts, il est aussi, et bien plus encore, un espace de souvenir pour les vivants. Le cimetière est un lieu de mémoire qu'il faut entretenir. Qui fait quoi ?

Le Maire est garant de l'aspect général de décence du cimetière. (À noter que, depuis juillet 2022, l'usage des désherbants est interdit). Il doit aussi s'assurer que des monuments endommagés ne menacent ni les visiteurs ni d'autres sépultures. Il doit également veiller à disposer au sein de la commune d'un nombre suffisant de concessions pour pouvoir répondre au besoin de sa population.

LE RÔLE DES FAMILLES

Toute sépulture passe par la rédaction préalable d'un titre de concession signé entre la Commune et le concessionnaire.

Ce contrat donne aux concessionnaires et leurs héritiers un certain nombre de droits d'usage mais ils ont aussi des obligations liées à l'entretien de leurs tombes.

Cet entretien se doit d'être régulier (retrait des fleurs fanées, des feuilles mortes, des souillures dues au vent et à la pluie...). De même, il faut veiller à la solidité des tombes et de leur jointement.

Outre la preuve de respect envers les défunts que représente cette démarche, l'entretien de la tombe évite de porter atteinte à la sécurité d'autrui et contribue à la décence du cimetière.

DÉFAUT D'ENTRETIEN : UNE CONCESSION, TEMPORAIRE OU PERPÉTUELLE, PEUT ÊTRE REPRISE PAR LA COMMUNE.

Tout défaut d'entretien sera signalé aux concessionnaires ou leurs héritiers, si ces derniers sont connus. Si la mairie ne retrouve pas de famille, elle peut engager une procédure de reprise.

Au-delà de l'aspect financier qu'engendrent ces reprises, c'est une démarche morale délicate pour la Commune.

C'est pourquoi, nous invitons les familles à veiller au bon entretien de leurs tombes, au minimum une fois par an...



Aujourd'hui l'équipe municipale, consciente qu'une action de gestion des cimetières municipaux est devenue indispensable et, conformément au code général des collectivités territoriales, souhaite initier une démarche de reprise des concessions abandonnées. Depuis la loi 3DS du 5 août 2022, la procédure administrative dure 1 an.

Au terme de la procédure, la reprise officielle est prononcée. Les tombes sont alors reprises et les restes des défunts sont placés dans les ossuaires communaux. L'optimisation de la gestion du cimetière permettra notamment de générer des places supplémentaires.

Actuellement, un inventaire rigoureux est effectué par deux élus, M. Jean-Pierre FILIOL et M. Christian PEYRARD, en collaboration avec des agents municipaux, dans chaque cimetière afin de repérer les concessions qui présentent un défaut d'entretien, voire qui paraissent abandonnées. Si un petit panneau vient à être déposé sur la tombe de votre famille, vous êtes invités à vous adresser à la mairie dans les meilleurs délais. Nous sollicitons les personnes connaissant des descendants ou des ayants-droits à venir nous le signaler en Mairie.

Une concession funéraire peut faire l'objet d'une reprise si :

- elle a plus de trente ans d'existence;
- la dernière inhumation date de plus de 10 ans;
- est à l'état d'abandon (concession non entretenue, délabrée, monument cassé...)

En parallèle, l'acquisition d'un logiciel dédié à la gestion du cimetière permettra la numérisation du registre des concessions mais aussi du plan d'implantation des caveaux.



Retournac a la chance d'avoir un centre de secours sur sa commune et, avec les nombreux incendies de l'été dernier, nous avons pu mesurer combien la présence de nos sapeurs pompiers volontaires était précieuse pour notre territoire. Afin de les assurer de notre reconnaissance et de les remercier pour leur engagement au service de la population, un hommage leur a été rendu lors de la cérémonie des vœux du 13 janvier dernier.

UN PETIT PEU D'HISTOIRE

Le corps de Sapeurs-Pompiers de Retournac a vu le jour en juillet 1906, sous la mandature de Jean-Marc DARNE.

Le premier chef de corps fut Eugène SOULIER. Les lieutenants ROU-CHON, FOURNIER, CHEVALIER lui ont succédé jusqu'à la construction du Centre de Secours actuel en 1968. Pierre PONTVIANNE en 1970, Roger BRANCIER en 1987, Yannick ROUSSET en 1991, ont précédé Thierry SANOULLIER, Chef de Centre depuis mars 2013.

LES SAPEURS-POMPIERS DE RETOURNAC SONT SOUS L'AUTORITÉ DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS).

Le SDIS est un établissement public autonome. Il est chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Il concourt, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours et aux soins d'urgence. Pour le SDIS, le coût par habitant est de 6.06€/mois.

ACTUELLEMENT LE CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE RETOURNAC SE COMPOSE DE 36 SAPEURS-POMPIERS :

- 1 officier chef de centre
- 4 personnels du Service de Santé et de Secours Médical : 1 médecin commandant, 1 infirmière principale, 1 infirmière et 1 infirmier en cours de formation
- 13 sous-officiers du grade de Sergent au grade d'Adjudant/chef
- 4 caporaux/caporaux-chefs
- 14 sapeurs
- Une équipe de soutien départemental composée de 2 anciens Sapeurs-Pompiers : André DENAES et Raoul GANIVET

Nous avons besoin d'eux, ils ont besoin de nous!

« Les portes du Centre d'Incendie et de Secours vous sont ouvertes pour une visite, des informations et pourquoi pas un recrutement. Vous serez les bienvenus! »

Th. Sanoullier, Chef de Centre Renseignements et contacts: 06 73 07 28 73 (Chef de Centre) 06 01 21 29 82 (Adjoint Chef de Centre)

L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE EST EN FORTE AUGMENTATION

En 2022, 419 interventions ont été compatibilisées ; c'est 121 de plus qu'en 2021, soit une augmentation de 40.6 %. :

- 76 incendies représentant 20%
- 323 secours à personne représentant 80 % de l'activité opérationnelle.

Une convention, signée entre la Commune et le SDIS, permet aux agents municipaux sapeurs-pompiers volontaires de bénéficier de jours de formation et de se rendre disponibles en journée en cas de nécessité.

Si nous voulons conserver un centre d'incendie et de secours à Retournac, il est indispensable qu'il y ait suffisamment de sapeurs-pompiers volontaires. La pérennité de notre système départemental de secours repose essentiellement sur le volontariat.

CULTURE - TOURISME

MUSÉE DES MANUFACTURES DE DENTELLES

L'équipe du musée s'est enrichie d'une nouvelle dentellière, dans le cadre d'une vacance de poste, Marion FAURE. Grâce à Fanny ROI-LETTE, Directrice, à toute l'équipe du musée (Magali, Sandrine et Marion) et avec le soutien de l'Association des Amis du Musée, un programme culturel riche a pu vous être proposé.

RÉTROSPECTIVE FIN 2022- DÉBUT 2023

AU FIL DE LA LOIRE : 1690 visiteurs, du 14 mai au 18 septembre

ROSEA : 635 visiteurs, du 1er octobre au 15 décembre. 495€ récoltés pour la Lique contre le cancer grâce à la vente de 240 rubans

JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART : 897 visiteurs dont 192 scolaires, du 31 mars au 2 avril. 14 artisans d'art dont 7 artisans qui n'avaient jamais exposé au musée





JANVIER À MAI 2023 ENFANTS AMBASSADEURS Et si la dentelle du Puy sauvait la barrière de corail?

Cette année, les élèves de CM1 et CM2 des écoles Théodore Monod, Jussac et Arc-en-Ciel ont participé au dispositif national La Classe, l'œuvre.

Pendant plusieurs mois, les enfants ont travaillé sur le projet Corail Artefact. Cette initiative tend à sauver la barrière de corail grâce à la dentelle mécanique.

Les enfants ont rencontré l'artiste Jérémy Gobé et ont suivi plusieurs ateliers avec la styliste Audrey Millieras afin de créer une œuvre collective représentant une barrière de corail en textile.

L'œuvre créée est exposée à l'entrée du musée depuis le 13 mai, date de la Nuit Européenne des Musées. Lors de cet événement, les enfants ont expliqué au public la démarche des deux artistes et la création de leur œuvre. Ils sont ainsi devenus les prochains enfants ambassadeurs, sensibilisant sur l'urgence climatique et le sauvetage des coraux.



28 AVRIL - 1^{ER} OCTOBRE 2023 L'ENCRE RÊVEUSE, Quand la dentelle devient sculpture

Le musée de Retournac accueille cet été les œuvres de Violaine Sausset. L'artiste réalise des sculptures à l'aide d'un stylo 3D. Cet accessoire de loisirs créatifs lui permet de façonner des pièces aériennes alliant dessin et volume, et dont l'aspect n'est pas sans rappeler celui de la dentelle.

Des ateliers d'initiation au stylo 3D seront animés par les agents du musée tout au long de la durée de l'exposition.

AU MUSÉE CET ÉTÉ, DU 1^{ER} JUILLET AU 1^{ER} SEPTEMBRE

ATELIER DE CRÉATIONS 3D

Tous les mardis à 14h30. 8,5€/personne, comprend l'accès à l'exposition

INITIATION À LA DENTELLE

Tous les mercredis à 10h30, 5€

VISITE GUIDÉE DU MUSÉE

Tous les mercredis et samedis à 14h30. 7€, comprend l'entrée au musée

VISITE DU MUSÉE À DEUX VOIX

Vendredi 21 juillet à 14h30 En partenariat avec la médiathèque de Retournac

PROCHAINE EXPOSITION TEMPORAIRE

LE DESSIN ET L'OMBRE DU FIL, Du 20 octobre au 15 décembre 2023

Le photographe, Philippe HER-VOUET, et la céramiste, Béatrice NAACKE, s'associent cet automne au Musée de Retournac. Philippe HERVOUET est spécialisé dans le cyanotyope, un procédé ancien de photographie. Les deux artistes proposeront un nouveau regard sur les collections du musée, à travers la création de cyanotyopes, conçus d'après les dentelles conservées.

Des ateliers de cyanotyopes seront animés par Philippe HERVOUET, durant lesquels scolaires et publics pourront créer leur propre marque-page.

CULTURE - TOURISME

PROGRAMME ÉTÉ / AUTOMNE 2023

EXPOSITION ET RESTITUTION DU PROJET « PEINTURE ET MUSIQUE »

VERNISSAGE, VENDREDI 30 JUIN à partir de 18h

Un projet en partenariat avec la Communauté de Communes des Sucs et la Médiathèque Départementale de la Haute-Loire.

Tout public - Entrée libre

JEUDI 13 JUILLET

17h - Parc du Musée

FESTIVAL CONTES EN MARCHE 2023

Catherine Caillaud, conteuse. « Dans les roses ou dans les choux ? »

À partir de 5 ans - 30 min - Entrée libre

« Savez-vous d'où viennent les enfants ? Au début, ils s'aiment. Ils sèment, le matin, le midi, le soir. Ils sèment tout le temps dans le jardin des carottes, des salades, des poireaux, des potirons, des courgettes, des aubergines. Ils sèment et tout pousse... »

Des filles qui vont au puits, un roi qui éternue, des anges qui chuchotent : autant de réponses qui sont des questions.

D'où l'on vient ? Où on était avant de naître ? Mystère ! et quelques fous rires !

MERCREDIS 12, 19, 26 JUILLET ET 2 AOÛT

de 10h à 12h - Parc Boncompain

JEUDIS 20. 27 JUILLET ET 3 AOÛT

de 16 à 18h - Piscine municipale

Lectures à la demande par l'équipe de la médiathèque (albums, contes,... prêts de revues, BD,...) installée dans le parc, les jours de marché à Retournac ou sur les plages de la piscine. *Tout public - Gratuit*

MI- SEPTEMBRE

FESTIVAL CHACUN SON COURT

Projection de courts-métrages (+ d'informations à venir)

MERCREDI 4 OCTOBRE

CONCERT DE TIBERT

Dans le cadre de la 8^e édition du Festival Chant des Sucs *Tout public – entrée libre*

OCTOBRE - NOVEMBRE 2023

LIRE EN FÊTE 2023 SUR LE THÈME DE L'ENQUÊTE

Tout public - Entrée libre (+ d'informations à venir)

- Expo-jeu-aventure interactive « Qui a refroidi Lemaure ? »
- Spectacle en cours de programmation
- Soirée pyjama







COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



CENTRE AQUATIQUE L'O DES SUCS

Le centre aquatique L'O' des Sucs est un véritable lieu de vie dédié au sport, à la détente et aux loisirs. Avec son bassin ludique, son bassin sportif, son espace détente et ses plaines de jeux, ce centre aquatique nouvelle génération vous plonge dans un océan de bien-être!

Cours, stages, aquagym, aquabike... à la séance ou sous forme d'abonnement, que vous soyez nageur invétéré ou débutant, que vous souhaitiez vous entraîner ou vous divertir, il y a forcément une activité pour vous à L'O' des Sucs!

Plusieurs formules tarifaires sont proposées pour répondre aux besoins de chacun. Entrées unitaires, abonnements, cours, activités encadrées...

L'O' des Sucs est ouvert toute l'année, du lundi au dimanche. (détail des horaires sur site internet) 405, impasse du Complexe Sportif 43200 YSSINGEAUX 04 15 98 01 63 / https://o-des-sucs.horanet.com







PIJ (POINT INFORMATION JEUNESSE)

LE PASS JEUNES DES SUCS

Le Pass Jeunes des Sucs donne droit à des réductions dans plus de soixante commerces et services de proximité dans les communes de la CCDS.

Cette carte est à destination des jeunes de 13 à 21 ans, scolarisés ou habitant sur la Communauté de Communes des Sucs. Elle est valable de janvier à décembre.

www.pij-des-sucs.fr/pass-des-sucs

UN PROJET, UNE RÉALITÉ

La Communauté de Communes des Sucs propose un dispositif d'aide pour la réalisation de projets jeunes dans le domaine sportif, culturel, humanitaire, citoyen...

Ce dispositif s'adresse aux jeunes de 12 à 25 ans habitant ou scolarisés dans la CC des Sucs, dans le cadre de projets individuels ou collectifs.

Le Point Information Jeunesse des Sucs accompagne les jeunes dans l'élaboration méthodologique du projet et dans la préparation du financement de celui-ci.

Les projets peuvent être financés à hauteur de 60% du montant global du projet et dans la limite de 500 € par projet.

www.pij-des-sucs.fr/newpage

Point Information jeunesse
04 71 59 01 59 / 06 73 67 18 04
pij@cc-des-sucs.fr
www.pij-des-sucs.fr
Horaires d'ouverture:
Lundi et vendredi sur rdv
mardi et jeudi de 14h à 17h30
Mercredi matin sur rdv et de 14h à 18h
Samedi de 10h à 12h
Pendant les vacances scolaires:
Lundi et vendredi de 14h à 17h30
Mardi et mercredi de 14h à 18h
jeudi de 10h à 12h et de 14h à 18h







ANIMATIONS

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Sous réserve des contraintes sanitaires imposées

JUIN

Samedi 24 et dimanche 25 iuin Atelier de Ces'Arts

Exposition à La Grange

Samedi 24 iuin

Fête de la St Jean - Fête Foraine

à 15h : Corso

à 19h: Repas + Bal

à 22h: Retraite aux Flambeaux

Dimanche 25 juin

Fête de la St Jean - Fête Foraine à 14h30 : Défilé de Vélos Fleuris

Dimanche 25 juin

Chorales au Château d'Artias à 15h

JUILLET

Samedi 1er juillet

Concours pétanque de l' APE Charrées Jussac au Boulodrome à 14h

Samedi 1er juillet

Vide-arenier de l'Association de Jussac 14h

Du samedi 8 au dimanche 16 juillet

Valparure, exposition à La Grange de 10h à 12h et de 15h à 18h

Samedi 8 juillet

Concert de Tony Kenny et Pedro Eghiayan - Folk Américain Concert de No&Us - Reprises

Concerts gratuits. Place de la République à 20h30

Mardi 11 iuillet

Chasse au Trésor des Amis d'Artias au Château dès 9h

Jeudi 13 juillet

Repas + Retraite aux flambeaux et bal des pompiers

à 19h à la Filature

Vendredi 14 juillet

Bal et Feu d'artifice en bords de Loire à partir de 20h

Mardi 18 juillet

Chasse au Trésor des Amis d'Artias au Château dès 9h

Jeudi 20 Juillet

Valparure - Promenade contée avec un conteur de la compagnie KONSL'DIZ, départ à l'École de Charrées à 10h

Jeudi 27 iuillet

Valparure, jeu de la carte aux trésors au centre de Sarlanges à 10h

Dimanche 23 juillet

Festival Interfolk avec un groupe de l'Equateur Place Boncompain à 20h30



Mardi 25 juillet

Chasse au Trésor des Amis d'Artias au Château dès 9h

Samedi 29 juillet

Association « Sarlanges... sur le chemin de Compostelle » Soupe aux choux à 19h au village

Samedi 29 et dimanche 30 juillet

1^{ère} édition « R Jam de Retournac » - Animation Graffiti sur la plateforme Filature



AOÛT

Mardi 1er août

Chasse au Trésor des Amis d'Artias au Château dès 9h

Jeudi 3 août

Valparure - Promenade contée

avec un conteur de la compagnie KONSL'DIZ, départ à l'école de Charrées à 10h

Vendredi 4 août

Don du sang salle Bourgogne de la Filature de 16h à 19h

Vendredi 4 août

Ciné plein air

Bords de Loire à 22h30

Samedi 5 août

Cactus Pickers, initiation à la country à 17h suivie du concert à 20h30 place Boncompain

Dimanche 6 août

Les Amis d'Artias, Fête du château Repas + animations médiévales dès 10h

Mardi 8 août

Chasse au Trésor des Amis d'Artias au Château dès 9h

Jeudi 10 août

Valparure, jeu de la carte aux

Centre de Sarlanges à 10h

Vendredi 11 août

Retournight

Randonnée semi-nocturne

Place Boncompain à 19h

Samedi 12 et Dimanche 13 août

Braderie de la Croix Rouge dans leurs locaux de 9h à 18h

Lundi 14 août

Marché de l'art et soirée guinguette

organisés par l'Atelier de Ces'Arts et le Comité des Fêtes Retournacois en bords de Loire (programme à venir)

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Le 5 février, Zayan GIRARD DEHOFF

Le 25 février, Aprile PERRIN

Le 3 avril, Rose POMEY

Le 12 avril, Héléna FRISON

Le 29 mai, Lana CHEUCLE

Le 5 juin, Louise MARCHAND

Le 6 juin, Charly BANCEL

Le 20 juin, Gabriel BAILLEUL

Le 25 juin, Maelio PERICHON ROUX

Le 19 septembre, Lisa CHAPOT

Le 8 octobre, Isaïa ROECKEL

Le 6 novembre, Emv ROUBINET

Le 21 décembre, Milann DESCHAMPS

Le 23 décembre, Andréas MASSIEU

MARIAGES

Le 8 janvier,

Julie RASO et Steve BANCEL

Le 20 avril.

Sarah BERTHOMIER et Sven BECKER

Le 23 avril,

Albine MONCHOVET et Yann LERAY

Le 7 mai.

Michèle SIMONE et Mamadou SIDIBE

Le 4 juin,

Cécile PERE et Florian GIRARD

Le 18 juin,

Marie GACHET et Fabien DELOLME

Le 21 juin,

Maëlys JUGE et Charly MOGER

Le 30 juillet,

Brenda PONOT ROCHE et Yoann PONCET

Le 3 septembre,

Laura-Ioana COVACI et Alin CIURAR

Le 10 septembre,

Molly BOUVIER et Rodolphe ROYER

Le 17 septembre.

Karine MASSE et Cyril SALANON

DÉCÈS

Le 4 janvier, Marie LAVAL née MERCOEUR, 96 ans

Le 10 janvier, Maurice MASSE, 87 ans

Le 10 janvier, André THEYSSOT, 72 ans

Le 16 janvier, Marie-Thérèse CHALENCON née PERRIN, 85 ans

Le 2 février, Benoît PRALONG, 87 ans

Le 6 février, Paulette GOUDARD née BLACHON, 95 ans

Le 12 février, Odette GATTO née BOURY, 73 ans

Le 14 février, Claire GERINON née BOUCHUT. 97 ans

Le 15 février, Marie FORAISON née ROUCHOUSE, 84 ans

Le 16 février, Françoise FONTANEL née LARINCQ, 65 ans

Le 25 février, Madeleine GUEYFFIER née SALGUES, 75 ans

Le 5 mars, Marcel GUYENOT, 70 ans

Le 6 mars, Rose DUBUY née AURELLE, 79 ans

Le 15 mars, Marcelle PONTVIANNE née ESPENEL, 94 ans

Le 17 mars, Raymond ORSET, 69 ans

Le 19 mars, Marie ASTOR née OUDIN, 87 ans

Le 5 avril, France BONNET née GUILLOT, 92 ans

Le 17 avril, Marie LEGER née SALANON, 92 ans

Le 21 avril, Jean-Claude EYMARON, 82 ans

Le 24 avril, Albert TORTI, 89 ans

Le 26 avril, Louise DELAYE née BOUILLARD, 93 ans

Le 4 mai, Georgette FAVIER née THIBAUD, 87 ans

Le 5 mai, Marinette GENTIAL née VILLEVIEILLE, 79 ans

Le 30 mai, Maria CHARBONNIER née ADMARD, 100 ans

Le 10 juin, Georgette TORTI née ANTHOUARD, 83 ans

Le 24 juin, Bernadette DOUSSON, 64 ans

Le 27 juin, Jeanne COSTE, 90 ans

Le 8 juillet, Roger CHARROIN, 94 ans

Le 19 juillet, Marie ASTIER, 94 ans

Le 20 juillet, Jean-Claude IMBERT, 67 ans

Le 22 juillet, Walburga MONCHAMP née JUBT, 74 ans

Le 1er août, Manuel ALVES DE CAMPOS, 68 ans

Le 3 août, Henri CADET, 88 ans

Le 5 août, Jeannine TEMPERE, 89 ans

Le 24 août, André JOANNEZ, 75 ans

Le 15 septembre, Nicolas BEAL, 22 ans

Le 25 septembre, Lucien VAUCANSON, 72 ans

Le 4 octobre, Catherine BENEVENT née HARO, 89 ans

Le 6 octobre, Jeanne MASSARD née MAGAT, 95 ans

Le 25 octobre, Patricia FALGON née TROMBETTA, 58 ans

Le 25 octobre, Auguste TREVEYS, 85 ans

Le 28 octobre, Lucienne RAMEL née OUTIN. 72 ans

Le 1° novembre, Josette BONAVENTURE née FAYOLLE, 86 ans

Le 7 novembre, Marguerite TRANCHANT née CHARDON, 92 ans

Le 13 novembre, Frédéric GASSER, 72 ans

Le 22 novembre, Marie DEFAY, 99 ans

Le 26 novembre, Odette LAURENT née ESPENEL, 87 ans

Le 1er décembre, Marie DELOUCHE née FAYOLLE, 90 ans

Le 12 décembre, Marie-Antoinette VENUTO née GRAMONT, 91 ans

Le 15 décembre, Josette BRUN née LADET, 93 ans

Le 18 décembre, Henri PITAVAL, 76 ans

Le 20 décembre, Lucie ANDRE née RABEYRIN, 90 ans

Le 23 décembre, Alphonse SALLANON, 92 ans

Le 30 décembre, Jeannine CHAIZE née OLIVIER, 90 ans

VIVRE ENSEMBLE

EST-CE QUE CELA FAIT DÉMODÉ DE DIRE QUE LES BONNES MANIÈRES FONT PARTIE DU SAVOIR-VIVRE EN SOCIÉTÉ ?

Ces mots semblent parfois désuets alors qu'ils contribuent uniquement aux relations harmonieuses entre les individus.

Pourtant le civisme contribue au quotidien, à rendre notre commune agréable pour tous. Pour ce faire la recette est très simple : respecter des règles de vie collective en ajoutant une dose de bon sens et de respect dans nos comportements.

Solutionner toutes les incivilités ou les problèmes de voisinage serait utopique, mais essayer ensemble de les atténuer, pour que chacun vive dans un cadre agréable et dans le respect des autres est possible.

Pourtant, alors que nous avons le privilège d'avoir une déchetterie sur la commune, il est regrettable de constater une recrudescence de déversements de déchets et d'objets divers dans notre environnement! Plastiques, cordes et ficelles, déchets verts ou de chantiers sont régulièrement retrouvés au gré des chemins et lieux à l'abri des regards!

Au-delà de ces actes délictueux, c'est à la collectivité, en l'absence de reconnaissance de l'auteur, d'assurer une prestation d'enlèvement et de dépose à la déchetterie.

Si votre habitude est de vous débarrasser de vos tontes de pelouses ou des branches taillées, sachez qu'il est tout à fait possible de les recycler dans votre jardin.



Pour les tontes de pelouse, vous pouvez utiliser une tondeuse « mulching » (manuelle ou motorisée) : elle est conçue pour couper l'herbe en petits brins et les laisser sur votre pelouse. Les vers de terre en consommeront une partie, cela améliorera la qualité de votre terre. L'herbe coupée peut également être ratissée, et être déposée aux pieds des végétaux, de préférence séchée au préalable ou en couche mince.

Pour les branches coupées, l'usage d'un broyeur, de préférence électrique car plus silencieux, permet de produire du broyat. Il pourra également être utilisé aux pieds des végétaux pour limiter l'arrosage ou en apport de matière sèche pour un compost.

RAPPEL IL EST INTERDIT DE PROCÉDER AU BRÛLAGE DES DÉCHETS

Interdiction de brûlage des feuilles mortes, résidus d'élagage, de taille ou de débroussaillage...) : conformément à l'article 84 du règlement sanitaire départemental (RSD) tout brûlage à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin des déchets végétaux est interdit et tous autres feux sont interdits sur le territoire de la commune. L'article 165 du RSD réprime le non-respect de cette disposition par une amende pouvant aller jusqu'à 450€. Compostez ou utilisez la déchetterie.







La déchetterie de Retournac est ouverte le lundi, le mardi et le vendredi de 14h à 18h et le mercredi et le samedi de 9h à 12h / 14h-18h (fermée jeudi et dimanche) Tél.: 04 71 65 23 42